



ADHÉSION SAISON 2023 - 2024

ADULTES-PLUS DE 16 ANS

Formation des plongeurs du niveau 1 au niveau 4

Formations Initiateurs et Moniteurs Fédéraux 1^{er} Degré

Formation RIFAP (secourisme en plongée)

Section Apnée

Des sorties en milieu naturel toute l'année (*inscription en ligne sur le site : ronchin-plongee.fr*)

Voyage annuel plongée « club »

<p>Autorisez-vous le club à publier sur son site Internet les photos de votre enfant prises dans le cadre des activités du club ?</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p> <p>-----</p> <p style="background-color: yellow; display: inline-block; padding: 2px;">Votre N° de licence :</p>	<p>NOM :</p> <p>PRÉNOM :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Adresse :</p> <p>CP : Ville :</p> <p>Email valide : (<i>fortement conseillé car principal moyen de communication</i>)</p> <p>Date d'obtention du certificat médical :</p>
--	--

Tarifs de la cotisation 2023 - 2024

Adhésion Licence et assurance au tiers incluses 45,80 €	Individuelle	Même famille 2^{eme} membre et suivant
ADULTE + de 16 ans 1 ^{ere} Inscription	170 €	160 €
ADULTE + de 16 ans - renouvellement	160 €	150 €
Mi saison après le 1 ^{er} avril: réduction de 30 % sur adhésion, Le prix de la licence reste fixe : 45,80 €		
Licence passager FFESSM Ne vaut pas pour adhésion et sortie Club	48 €	
Total de mon adhésion € Règlement par chèques établis à l'ordre du Ronchin Sub Aquatic Club		Pour des facilités de paiement, contacter la trésorière.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Quel est votre niveau actuel de plongeur ? Date d'obtention :

débutant N1 N2 N3

Pour une première inscription au club, un justificatif (photocopie diplôme ou carte CMAS) sera demandé lors de l'inscription

FAIT à :

Date :

Signature :

Information Assurance facultative complémentaire (détails sur le site http://cabinetlafont.com/individuelle_accident_description.asp)			Les assurances sont à souscrire par vous-même sur le site Assurdiving.com		
Loisir 1 : 22 €	Loisir 2 : 27€	Loisir 3 : 45,50 €	Loisir 1 Top : 42,50 €	Loisir 2 Top : 53,75 €	Loisir 3 Top : 88,75€
Abonnement à la revue fédérale SUBAQUA (1 an / 6 numéros) 35 € A souscrire par vous-même sur le site FFESSM					

www.ronchin-plongee.fr et sur FaceBook : www.facebook.com/ronchinplongee

Association Loi 1901 du 14 juin 2017 – Parution N°1035 / 59 Nord au JO N°27 du 8 juillet 2017 - N° FFESSM 09590114

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

Rayez la mention inutile*

médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n° :
	diplômé de médecine subaquatique*		autre* :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Né(e) le :

Prénom :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR

Ou bien seulement (cocher) :

- DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
- DES ACTIVITÉS EN APNÉE
- DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE **COCHÉE(S)** (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

La liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale :

<http://medical.ffessm.fr>

Fait à :
Date :

Signature et cachet :